



les droit du père de famille sur garde enfant

Par **planplan77**, le **01/08/2009** à **17:16**

bonjour

mon fils CHRISTOPHE résidant à Reims depuis 1 ans vivant avec son amie sophie aillant un bébé de dix mois(MATHIS)Le 8 juillet son amie a fait une rencontre d'un homme sur internet, laissant son fils Mathis et Christophe .

Celle-ci est revenu le 16 juillet récupérer ses affaires n 'a même pas parlé de son enfant Mathis . Christophe a signalé les faits main courante + constat de huissier .

Puis à écrit au juges des affaire familiales déclarant les faits(mère immature instable volage.A demandé la garde de Mathis , tout en respectant que la mère garde l 'autorité parentale

Actuellement c 'est Christophe qui a souvent la garde .

La ou je crains quelques fois , c'est les ex beaux parents qui ont la garde, mais le grand-père maternel est violent

Quand sa fille Sophie avait environ trois ans ,son père lui a cassé le pieds n'a pas voulu faire des soins pour éviter une enquête des services sociaux (la fracture c'est resoudé d'elle même mais sa fille a des séquelles lors-que qu'elle marche .Il y a 3 semaines le père de sophie a mis un coups de poings sur le nez, de son fils de 12 ans ,la il y a une enquête des services sociaux J'ai peur vu l 'éducation de Sophie que l 'histoire se répète envers Mathis

.ma question mon fils a-il des chances d'avoir la garde vu les faits (vu quand je regarde le forum 95% des gardes son souvent à la mère) a-t'il besoin d'un avocat ? cordialement